

HONORAIRES DE TRANSACTION

Dans le cadre d'un mandat :

Jusqu'à	120 000 €			4800 €
de	120 001 €	à	220 000 €	4%
de	220 001 €	à	230 000 €	3.95%
de	230 001 €	à	240 000 €	3.90%
de	240 001 €	à	250 000 €	3.85%
de	250 001 €	à	260 000 €	3.80%
de	260 001 €	à	270 000 €	3.75%
de	270 001 €	à	280 000 €	3.70%
de	280 000 €	à	290 000 €	3.65%
de	290 001 €	à	300 000 €	3.60%
de	300 001 €	à	310 000 €	3.55%
de	310 001 €	à	320 000 €	3.50%
de	320 001 €	à	330 000 €	3.45%
de	330 001 €	à	340 000 €	3.40%
de	340 001 €	à	350 000 €	3.35%
de	350 001 €	à	360 000 €	3.30%
de	360 001 €	à	370 000 €	3.25%
de	370 001 €	à	380 000 €	3.20%
de	380 001 €	à	390 000 €	3.15%
de	390 001 €	à	400 000 €	3.10%
de	400 001 €	à	420 000 €	3.05%
de	420 001 €	à	440 000 €	3%
de	440 001 €	à	460 000 €	2.95%
de	460 001 €	à	480 000 €	2.90%
de	480 001 €	à	500 000 €	2.85%
de	500 001 €	à	520 000 €	2.80%
de	520 001 €	à	540 000 €	2.75%
de	540 001 €	à	560 000 €	2.70%

de	560 001 €	à	580 000 €	2.65%
de	580 001 €	à	600 000 €	2.60%
de	600 001 €	à	620 000 €	2.55%
de	620 000 €	à	640 000 €	2.50%
de	640 001 €	à	660 000 €	2.45%
de	660 001 €	à	680 000 €	2.40%
de	680 001 €	à	700 000 €	2.35%
de	700 001 €	à	750 000 €	2.30%
de	750 001 €	à	800 000 €	2.25%
de	800 001 €	à	850 000 €	2.20%
de	850 001 €	à	900 000 €	2.15%
de	900 001 €	à	950 000 €	2.10%
de	950 001 €	à	1 000 000 €	2.05%
Au delà de 1000 000 €				2%

TVA de 20% incluse (TVA = Taxe sur la Valeur Ajoutée, à la charge de l'acquéreur, prélevée et reversée à l'Etat Français)



HONORAIRES DE LOCATION

Base honoraires

Au maximum 6% TTC du loyer annuel pour le bailleur et 6% TTC du loyer annuel pour le locataire hors charges dans la limite des plafonds légaux applicables au locataire.

Rappel des plafonds légaux au 1/01/2018

A la charge du locataire

Zones très tendues	12 euros TTC /m ²
Zones tendues	10 euros TTC /m ²
Hors zones tendues	8 euros TTC / m ²
Etat des lieux	3 € TTC / m ²

Informations complémentaires

Les honoraires d'état des lieux sont toujours de 3 euros le m² que le bien soit en zone tendue ou pas et quel que soit le type de location (meublée ou pas)

Les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail varient en fonction de la zone géographique: 12 euros/m² en zone très tendue, 10 euros/m² en zone tendue et 8 euros/m² sur le reste du territoire.

Les zones très tendues sont en région parisienne et la liste (nettement plus étoffée) des zones tendues est sur le site [Legifrance](#)